



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL TENUE LE 25 OCTOBRE 2017, À 8 H 30, À L'HÔTEL
DE VILLE**

SONT PRÉSENTS : M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
MM. Claude Bélanger, conseiller
Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Guy Rondeau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Claude Crépeau, directeur général
et secrétaire-trésorier
M. David Cousineau, greffier et
secrétaire-trésorier adjoint

LA SÉANCE EST OUVERTE

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le conseil municipal prend acte des documents remis par le greffier et secrétaire-trésorier adjoint à l'effet que les membres du conseil ont été notifiés de la présente séance conformément aux dispositions de la loi.

2017-10-475

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ADOPTER l'ordre du jour suivant comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Règlement 2094-2017 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de modifier le nombre de logements autorisés par bâtiment et la hauteur des bâtiments dans la zone C88 – Adoption
- 3.0 Programme TECQ 2014-2018 – Programmation de travaux – Approbation
- 4.0 Demandes de dérogation mineure – Acceptation
- 5.0 Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée – Bouteille-o-thon – Automne 2017 – Demande d'autorisation
- 6.0 Règlement 2067-2016 – Prolongement du boulevard L'Assomption Ouest – Servitudes au bénéfice de la Municipalité – Me Diane Leblanc, notaire – Paiement de facture
- 7.0 Liste des comptes à payer
- 8.0 Signature des effets bancaires, chèques, contrats et autres documents officiels au nom de la Municipalité – Autorisation
- 9.0 Poste de mécanicien régulier à temps plein – Lettre d'entente no 7 – Autorisation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

RÈGLEMENT 2094-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS PAR BÂTIMENT ET LA HAUTEUR DES BÂTIMENTS DANS LA ZONE C88 – ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par M. le conseiller Claude Bélanger lors de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire Robert Bibeau a expliqué l'objet, la portée et les conséquences de l'adoption du règlement;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ADOPTER le règlement 2094-2017 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de modifier le nombre de logements autorisés par bâtiment et la hauteur des bâtiments dans la zone C88.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROGRAMME TECQ 2014-2018 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX – APPROBATION

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

RESPECTER les modalités du guide qui s'appliquent à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et s'engager à :

- être la seule responsable et dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la troisième programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

ATTESTER que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-10-478

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE – ACCEPTATION

ATTENDU le rapport DG-17-11 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, le 25 octobre 2017, à l'effet qu'il n'a reçu aucune objection de la part des citoyens;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

ACCEPTER les demandes de dérogation mineure suivantes :

- demande présentée par M. René Coulombe concernant la diminution de 2,65 mètres et de 3,1 mètres des marges de recul avant prescrites de 7,6 mètres et la diminution de 0,9 mètre de la marge de recul latérale prescrite de 3 mètres pour la reconstruction, suite à un incendie, d'une habitation trifamiliale isolée sur la fondation existante au 25 à 29, rue du Juge-Guibault, soit le lot 2 901 705;
- demande présentée par les Immeubles XAGONE inc., ayant comme représentant M. Pierre-Alexandre Delisle, concernant la diminution de 3,57 mètres de la distance minimale prescrite de 6 mètres entre les stationnements communs et les bâtiments principaux d'une opération d'ensemble au 1003, rue de la Visitation, soit le lot 5 556 927, à la condition que le traitement de la façade du bâtiment complémentaire ayant front sur la rue de la Visitation soit répété sur le coin arrière sur environ 6 mètres;
- demande présentée par Construction Grizzly, ayant comme représentant M. Larry Deblois, concernant la diminution de 2,03 mètres de la marge de recul latérale prescrite de 4,5 mètres pour la construction d'une habitation multifamiliale au 88, rue Boucher, soit le lot 2 901 454, à la condition que le demandeur obtienne un permis de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-10-479

**GROUPE SCOUT DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE –
BOUTEILLE-O-THON – AUTOMNE 2017 – DEMANDE
D'AUTORISATION**

ATTENDU la demande du Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée pour passer de porte-à-porte dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin d'amasser des bouteilles consignées le 28 octobre 2017;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

AUTORISER le Groupe Scout de Saint-Charles-Borromée à passer de porte-à-porte dans la municipalité de Saint-Charles-Borromée afin d'amasser des bouteilles consignées le 28 octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-10-480

**RÈGLEMENT 2067-2016 – PROLONGEMENT DU BOULEVARD
L'ASSOMPTION OUEST – SERVITUDES AU BÉNÉFICE DE LA
MUNICIPALITÉ – ME DIANE LEBLANC, NOTAIRE – PAIEMENT
DE FACTURE**

ATTENDU la note d'honoraires reçue de Me Diane Leblanc, notaire, en date du 5 octobre 2017, concernant son mandat pour la préparation des documents nécessaires à l'obtention de servitudes sur les lots cités à la résolution 2017-09-416;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 2067-2016;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme suivante :

- Me Diane Leblanc, notaire (paiement final)
Dossier n° 17DL0093 1 652,90 \$ taxes incluses

FINANCER la présente dépense par le règlement 2067-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2017-10-481

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 3 au 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay
Il est résolu de :**

AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le paiement des dépenses annexées à la présente résolution :

- chèques des fournisseurs n^{os} 42014 à 42130, du 3 au 25 octobre 2017, pour un montant de 374 591,96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES, CHÈQUES,
CONTRATS ET AUTRES DOCUMENTS OFFICIELS AU NOM
DE LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION**

ATTENDU le départ de M. André Hénault et l'entrée en fonction de M. Robert Bibeau à titre de maire;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un changement de signataire pour les effets bancaires et les documents officiels de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault
Il est résolu de :**

AUTORISER à compter de ce jour M. Robert Bibeau, maire et/ou en son absence ou incapacité, Mme la conseillère Janie Tremblay et/ou M. le conseiller Robert Groulx, ainsi que M. Claude Crépeau, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou en son absence ou incapacité, M. Roma Arbour, directeur général adjoint, à signer tous les effets bancaires, les chèques et les documents officiels de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**POSTE DE MÉCANICIEN RÉGULIER À TEMPS PLEIN –
LETTRE D'ENTENTE N° 7 – AUTORISATION**

ATTENDU les résolutions 2017-03-098 et 2017-04-196;

ATTENDU les besoins de ressources spécialisées pour l'entretien mécanique de l'ensemble des véhicules de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les discussions entre la Municipalité et le Syndicat;

CONSIDÉRANT que les parties n'ont jamais donné effet à la résolution 2017-10-451;

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu de :**

ANNULER la création du poste de journalier à l'entretien mécanique créé par l'intermédiaire de la résolution 2017-04-196;

CRÉER un poste de mécanicien régulier à temps plein :

- modifier l'organigramme et la grille d'évaluation des catégories d'emplois afin d'y inclure ledit poste;
- fixer à 40 h le nombre d'heures travaillées;
- fixer temporairement à 408 points l'évaluation du poste;
- fixer le salaire à l'échelon 1 de la classe 4;
- autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à ouvrir un concours afin de pourvoir audit poste.

ACCEPTER le contenu de la lettre d'entente n° 7 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4367, relativement à l'intégration dans la convention collective des postes de technicien en documentation (2017-03-098) et de mécanicien régulier à temps plein (2017-04-196);

AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence le directeur général adjoint à signer la lettre d'entente no 7 ci-annexée pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 8 h 45.

(Signé) Robert Bibeau

Robert Bibeau
Maire

(Signé) David Cousineau

Me David Cousineau
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint